

DECISION DU PRESIDENT n° 2025-448

Objet : Enfance Jeunesse - Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche pour la construction d'un bâtiment à vocation sociale qui accueillera notamment un Accueil de Loisirs sur le quartier des Goules à Tournon sur Rhône

Le Président de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président,

Considérant le projet de construction du bâtiment à vocation sociale qui accueillera notamment un Accueil de Loisirs au quartier des Goules à Tournon-sur-Rhône

Considérant le plan de financement de l'opération :

Dépenses prévisionnelles d'investissement Toutes surfaces confondues soit 700m²

CHARGES	€	PRODUITS ESCOMPTEES	€
Acquisition	308 000€	Subvention Caf	
		Subvention Etat : DETR	100 000€
Coût des travaux	1 994 257€	Subvention Conseil Régional	-
		Subvention Fonds Européen	-
Frais d'étude (rémunération équipe MOe		Sponsors ou Fondations	-
		Subvention Conseil Départemental	-
Mobilier	50 000€	Subvention Commune	-
		Subvention Communauté de Communes (EPCI)	2 432 257€
Coût aménagement	-	Autres Subventions, précisez :	-
Equipement matériel, informatisation	-		
Dépenses liées à la labellisation / certification « développement durable »		Crédits Politique de la Ville	-
Divers, précisez :	-	Subvention MSA	-
		Apport du Promoteur	-
Honoraires divers, précisez : :rémunération équipe de maîtrise d'oeuvre	180 000€	Emprunt	-
			-
TOTAL HT	2 532 257€		2 532 257€

Budget prévisionnel d'investissement proratisé au surface de l'AL uniquement soit 454.41 m² soit 65,26% de la dépense

CHARGES	€	PRODUITS ESCOMPTEES	€
Acquisition	201 000€	Subvention Caf	270 000€
		Subvention Etat : DETR	65 260€
Coût des travaux	1 301 452€	Subvention Conseil Régional	-
		Subvention Fonds Européen	-
Frais d'étude (rémunération équipe MOe)		Sponsors ou Fondations	-
		Subvention Conseil Départemental	-
Mobilier	32 630€	Subvention Commune	-
		Subvention Communauté de Communes (EPCI)	1 317 290€
Coût aménagement	-	Autres Subventions, précisez :	-
Equipement matériel, informatisation	-		
Dépenses liées à la labellisation / certification « développement durable »		Crédits Politique de la Ville	-
Divers, précisez :	-	Subvention MSA	-
		Apport du Promoteur	-
Honoraires divers, précisez : rémunération équipe de maîtrise d'oeuvre	117 468€	Emprunt	-
			-
TOTAL HT	1 652 550€		1 652 550€

DECIDE

Article 1 – De solliciter une subvention d'investissement d'un montant de 270 000€ auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment à vocation social qui accueillera notamment un Accueil de Loisirs sur le quartier des Goules à Tournon sur Rhône

Article 2 – Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au comptable public et publiée sur le site internet d'ARCHE Agglo.

Article 3 – La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 10/07/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo